



50^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Genève, le 14 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Madame la Haute-Commissaire,

La Suisse condamne fermement l'agression militaire de la **Fédération de Russie** contre l'Ukraine. Nous appelons toutes les parties au strict respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire. Les crimes doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes, leurs auteurs doivent être traduits en justice, en respectant le droit international et les garanties d'un procès équitable. Nous condamnons aussi les fortes restrictions aux libertés démocratiques fondamentales en Russie, visant à étouffer toute critique et pluralité politique.

Nous condamnons également l'implication du **Belarus** dans cette agression militaire. En outre, nous déplorons l'extension de la peine de mort aux tentatives d'actes terroristes, en violation de l'article 6 du Pacte II.

La Suisse partage votre inquiétude quant à la violence des gangs en **Haïti** et de ses graves répercussions sur les droits de l'homme. Elle appelle les autorités à assumer leur devoir de protection, à lutter contre le trafic d'armes et à mettre fin à l'impunité.

Au **Mali**, les allégations faisant état d'une augmentation des violences contre les civils dans plusieurs régions du pays sont préoccupantes. La Suisse appelle à l'ouverture d'enquêtes crédibles et indépendantes et l'établissement des responsabilités pour enrayer la violence.

Nous condamnons les violences lors des manifestations et les attaques contre les manifestants pacifiques à **Sri Lanka**. Les auteurs présumés doivent être traduits en justice. Nous appelons à un processus démocratique et non-violent pour assurer la résolution de cette crise.

En **Iran**, la Suisse s'inquiète de l'augmentation du recours à la peine de mort affectant de manière disproportionnée les personnes appartenant à des minorités. Elle note une forte croissance des exécutions pour des délits liés aux drogues. Elle appelle les autorités iraniennes à instaurer un moratoire sur les exécutions de personnes mineures au moment des faits ainsi qu'à limiter la peine capitale aux crimes les plus graves.

Finalement la Suisse souligne son attachement à contribuer à la situation des droits de l'homme en **Libye** et plaide pour le prolongement du mandat de la FFM.

Je vous remercie.